

d'offrir aux membres du comité des chemins de fer et aux autres députés qui le désiraient l'occasion d'examiner les lieux après avoir entendu expliquer les plans.

Sir EUGENE Fiset: Par train spécial. (*Approbations*).

M. McRAE: La question d'un train spécial ne m'intéresse pas.

L'hon. M. DUNNING: D'après les applaudissements je crois comprendre que certains honorables députés s'attendent de trouver autre chose à faire à Montréal que de visiter le terrain. Je puis dire à mon honorable ami que les Chemins de fer nationaux seront heureux de faire visiter le terrain à tout député, ou groupe de députés, qui désireraient aller à Montréal. Je sais qu'un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre qui sont déjà allés à Montréal, ont visité les bureaux, examiné les plans et même le terrain. Je dirai à tous les autres qu'ils seront les bienvenus s'ils veulent faire la même chose. Les députés de Montréal qui siègent en arrière de moi et celui qui est mon vis-à-vis verront à qui est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et adopté.)

(Rapport est fait sur le projet de résolution qui est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et adopté.)

L'hon. M. DUNNING demande à déposer un projet de loi (bill n° 254) concernant la construction par la compagnie des Chemins de fer nationaux d'installations de têtes de ligne. La suppression de passages à niveau et l'exécution d'autres travaux à et dans les environs de la ville de Montréal.

Cette motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

#### DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI TENDANT A L'ACQUISITION DES CHEMINS DE FER DE L'ALBERTA PAR LE NATIONAL-CANADIEN

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose que la Chambre se forme en comité et passe à l'examen du projet de loi (bill n° 71), tendant à constituer en corporation la compagnie des chemins de fer du nord de l'Alberta et relatif à la compagnie du chemin de fer National-Canadien et à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien.

M. A. D. McREA (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne me propose que d'exposer mes vues personnelles sur le bill à l'étude. Le principe en jeu me semble mériter une

discussion plus approfondie, avant que nous passions à l'examen des articles.

Les habitants de la région de la rivière de la Paix, comme je m'en suis aperçu l'autonne dernier, ne se préoccupent pas de savoir qui se rendra acquéreur de leurs voies ferrées, du moment que le gouvernement de l'Alberta en abandonnera l'exploitation. Ils seraient satisfaits de l'un ou l'autre de nos deux réseaux transcontinentaux, mais ils n'ont guère confiance dans le projet de propriété commune. Ils craignent que le conseil d'administration qui résulterait de cette union, leurs membres étant animés d'espoirs et d'ambitions contradictoires malgré tous les accords tendant à assurer l'harmonie, ne serait pas de nature à favoriser le progrès rapide de ce pays neuf. Ils sont persuadés que les différends qui se produiraient inévitablement nuiraient aux intérêts de la région.

J'avoue que je partage ce sentiment. Je vois très bien les deux réseaux travaillant de concert à propos de têtes de ligne communes ou d'une voie principale dans les endroits où l'intensité de la circulation et la réduction du prix de transport par tonne-mille sont les seuls buts à considérer. Mais je suis sûr qu'une association de ce genre n'aurait pas produit le progrès qu'on constate actuellement dans l'Ouest et lequel a été l'œuvre d'hommes clairvoyants et courageux qui dirigeaient les entreprises rivales.

Je ne puis voir que les deux réseaux aient le même intérêt, dans l'exploitation en commun des voies ferrées de l'Alberta. En premier lieu, un aveugle même peut s'apercevoir qu'on ne peut longtemps continuer à diriger le commerce sans cesse croissant de la région de la rivière de la Paix par le chemin de fer qui passe par Edmonton. Il faudra établir une voie plus directe vers le littoral. Quant au Pacifique-Canadien, il ne peut continuer à transporter la moitié de la récolte de blé de la région de la rivière de la Paix par la voie de Calgary, vers la mer. Le National-Canadien possède déjà une voie allant vers le littoral près de Grande-Prairie, mais cette route ne constitue pas le débouché naturel de la région de la rivière de la Paix, laquelle se trouve au nord de la rivière de la Paix même.

Le débouché le plus pratique pour cette partie de la région est, sans aucun doute, la route qui traverse le pas de la Paix, Prince-George et Vancouver. Qu'on le veuille ou non, c'est là qu'il faudra établir une voie ferrée, quand cette importante région aura suffisamment progressé.

Qu'est-ce qui me fait dire cela? Qu'on me permette de décrire brièvement le pays situé au nord de la rivière de la Paix. Immédiate-